



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.109/L.1816
15 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES PETITS TERRITOIRES, DES PÉTITIONS,
DE L'INFORMATION ET DE L'ASSISTANCE

Rapporteur : Mme Cecilia MACKENNA
(Chili)

QUESTION DE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DÉCOLONISATION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. CONSULTATIONS AVEC LE REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION	3	2
III. CONSULTATIONS AVEC LE REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES	4 - 14	2
IV. SEMAINE DE SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES DE TOUS LES TERRITOIRES COLONIAUX AINSI QUE DE L'AFRIQUE DU SUD, QUI LUTTENT POUR LA LIBERTÉ, L'INDÉPENDANCE ET LES DROITS DE L'HOMME (23-17 MAI 1994)	15 - 17	4
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	18	6

I. INTRODUCTION

1. Conformément au programme de travail pour 1994 qu'il a adopté à sa 674e séance, tenue le 12 avril 1994, le Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance a examiné la question de la diffusion d'informations sur la décolonisation à ses 681e, 682e, 683e et 685e séances, tenues les 16, 19, 23 et 26 mai 1994.

2. Lors de cet examen, le Sous-Comité s'est entretenu avec des représentants du Département de l'information et du Département des affaires politiques du Secrétariat de la question de la diffusion d'informations sur la décolonisation.

II. CONSULTATIONS AVEC LE REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION

3. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Sous-Comité, le représentant du Département de l'information a passé en revue les activités multimédia du Département, notamment la publication et la diffusion de communiqués de presse et de publications des Nations Unies, ainsi que la production et la distribution de programmes de radio et de télévision. Il a également appelé l'attention sur les activités menées dans ce domaine par les centres d'information des Nations Unies. Le Département a continué à diffuser des informations à plus de 1 300 organisations non gouvernementales (ONG) associées à l'Organisation des Nations Unies. Il a en outre répondu aux questions émanant du public et a satisfait aux demandes de renseignements sur la décolonisation en distribuant, de la main à la main ou par correspondance, des publications, des plaquettes, des opuscules et des brochures.

III. CONSULTATIONS AVEC LE REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES

4. Le représentant du Département des affaires politiques a fait le point des activités du Département en 1993. À la suite de l'application des mesures précises demandées par l'Assemblée générale dans ses résolutions, les activités du Département se sont accélérées. Par ses résolutions 47/24 du 11 décembre 1992 et 48/53 du 10 décembre 1993, dernières résolutions consacrées à la diffusion de l'information, l'Assemblée, entre autres dispositions, a prié le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures concrètes en utilisant tous les moyens d'information dont il dispose (publications, radio et télévision) pour assurer de façon suivie une large publicité aux informations sur l'oeuvre de décolonisation menée par l'Organisation des Nations Unies.

5. Comme les années précédentes, les activités du Département des affaires politiques ont comporté en 1993 trois grands éléments : premièrement, la publication du bulletin Décolonisation; deuxièmement, la diffusion orale des informations, sous la forme de discours et d'exposés faits à l'occasion de conférences organisées par des universités et divers groupes professionnels; et troisièmement, la distribution systématique des documents consacrés à la décolonisation, notamment à l'occasion de séminaires régionaux. Le Département des affaires politiques et le Département de l'information ont étroitement coordonné ces activités.

6. En ce qui concerne le premier point, trois numéros de la série Décolonisation sont parus en 1993. Le numéro 44 donnait un aperçu de l'évolution politique et constitutionnelle du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (Micronésie); le numéro 45 portait sur les travaux du Comité spécial en 1992 et de l'Assemblée générale (Quatrième Commission) lors de sa quarante-septième session; et le numéro 46 avait trait aux séminaires régionaux organisés par le Comité spécial de la décolonisation dans le cadre de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (St-George's (Grenade) 17-19 juin 1992 et Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) 8-10 juin 1993). Des dispositions avaient d'ores et déjà été prises en vue de publier une nouvelle série de numéros.

7. Le Département a consacré une bonne partie de ses activités à fournir des conseils techniques au Département de l'information pour l'établissement et la publication de documents, dont des articles sur la décolonisation, qui sont parus par la suite dans la Chronique de l'ONU. Les deux Départements ont également collaboré à la réalisation d'un certain nombre de brochures. Ces documents d'information consacrés à divers aspects de la décolonisation, avaient été revus et mis à jour par le Département des affaires politiques avant d'être publiés. Suivant la pratique passé, le Département a communiqué des articles portant sur les questions de tutelle et de décolonisation qui ont été incorporés à l'édition de 1992 de l'Annuaire des Nations Unies.

8. Le représentant du Département a déclaré que le Département de l'information avait contribué à faire la publicité de l'oeuvre de décolonisation de l'ONU auprès des peuples des territoires non autonomes. À ce propos, il a rappelé que les séminaires régionaux que le Comité spécial avait organisé dans les trois dernières années avaient tous recommandé que des mesures soient prises afin d'intensifier l'échange d'informations entre l'ONU et les territoires du Pacifique et des Caraïbes. Il a souligné que la coopération entre les deux départements avait été excellente.

9. Le Département avait également coopéré avec le Département de l'information dans le domaine de la diffusion d'informations aux territoires non autonomes par l'intermédiaire des différents centres d'information des Nations Unies. Cela avait facilité un va-et-vient de l'information entre les territoires et le Département de l'information qui, par l'intermédiaire des centres d'information, avait fourni de son côté des informations utiles sur les activités qu'il entreprenait dans le domaine de la décolonisation. Les centres d'information avaient mené leurs activités du mieux qu'ils pouvaient dans la limite des ressources dont ils disposaient, étant donné leur situation financière.

10. Le représentant du Département a dit que les centres d'information pouvaient jouer un rôle important en obtenant des informations sur les territoires non autonomes grâce à des visites et des contacts directs. En l'absence de missions de visite, ces visites régulières seraient très utiles à l'Organisation aussi bien qu'aux territoires concernés.

11. Le personnel du secrétariat du Comité spécial avait participé activement à la diffusion orale de l'information, sous forme de discours et d'exposés à l'occasion de séminaires et de colloques organisés par des universités ou des groupes socio-professionnels, à New York et dans d'autres villes des États-Unis.

12. Le Département des affaires politiques avait accordé beaucoup d'importance à la distribution de documents ayant trait aux questions de décolonisation. Il s'était particulièrement employé à répondre à chaque demande d'informations sur l'oeuvre accomplie par l'Organisation dans ce domaine et avait largement diffusé les documents pertinents.

13. Le représentant du Département des affaires politiques a dit que les séminaires régionaux sur la décolonisation régulièrement organisés par l'Organisation des Nations Unies conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale avaient été le moyen le plus efficace et le plus important de diffuser des informations sur la décolonisation. Des documents des Nations Unies avaient été largement distribués au cours des séminaires régionaux tenus à la Grenade en 1992 et en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1993. Le représentant du Département a fait mention à cet égard du séminaire tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée, auquel de nombreux territoires non autonomes et quelques puissances administrantes avaient été représentés. Ce séminaire avait offert aux participants un cadre unique pour échanger leurs vues et une excellente occasion de mettre en commun les informations sur les territoires concernés.

14. Le représentant du Département des affaires politiques a dit que son département tiendrait compte des directives et des recommandations que le Sous-Comité formulerait à la fin de sa présente session.

IV. SEMAINE DE SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES DE TOUS LES TERRITOIRES COLONIAUX AINSI QUE DE L'AFRIQUE DU SUD, QUI LUTTENT POUR LA LIBERTÉ, L'INDÉPENDANCE ET LES DROITS DE L'HOMME (23-27 MAI 1994)

15. Conformément au programme de travail pour 1994 qu'il a adopté à sa 674e séance, tenue le 12 avril 1994, le Sous-Comité a examiné le point relatif à la Semaine de solidarité à sa 685e séance, le 26 mai 1994.

16. Le Président du Sous-Comité a fait la déclaration suivante à l'occasion de la Semaine de solidarité :

"En 1972, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2911 (XXVII), avait demandé aux gouvernements et aux peuples du monde d'observer tous les ans une Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe, manifestation qui s'ouvrirait le 25 mai par la Journée de libération de l'Afrique.

En 1982, l'Assemblée générale a décidé que le message de solidarité de la Semaine s'adresserait non seulement aux populations d'Afrique du Sud qui luttent pour conquérir leur liberté et leur indépendance et faire respecter les droits de l'homme, mais aussi à tous les autres peuples encore dépendants. En cela, l'Assemblée générale réaffirmait les buts et principes absolus consacrés par la Charte des Nations Unies et allait dans le sens des principes du texte historique que constitue la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Au cours des décennies écoulées, et grâce à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le processus de décolonisation s'est accéléré de façon spectaculaire. Un grand nombre d'anciennes colonies ont pu exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et des millions d'hommes et de femmes ont été finalement en mesure d'assumer leur propre destin.

Toutes ces réalisations auraient été impensables sans la prévoyance historique des peuples des Nations Unies, qui s'est manifestée dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, texte d'importance capitale.

La réalisation la plus remarquable du processus de décolonisation au cours de la décennie écoulée a été l'accès à l'indépendance de la Namibie, dont la population a pu exercer son droit à l'autodétermination à la faveur d'élections libres et régulières sous le contrôle et la supervision des Nations Unies.

Cette année, la solidarité et l'appui manifestés au peuple sud-africain ont contribué au succès des premières élections démocratiques en Afrique du Sud, lesquelles ont mis fin à des décennies d'apartheid et ont ouvert la voie à l'établissement d'une société unie, non raciale et démocratique dans le pays. Le 10 mai, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'autres dirigeants du monde ont célébré avec le peuple sud-africain l'un des jours les plus heureux de l'histoire de l'Afrique, l'installation de Nelson Mandela en tant que premier Président d'État démocratiquement élu de la République sud-africaine.

Enfin, pendant près d'un quart de siècle, la semaine de solidarité a représenté l'hommage que rendaient les Nations Unies au courage et à la persévérance de millions d'hommes et de femmes luttant pour la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme. Le Comité spécial note avec une vive satisfaction que la solidarité et l'appui manifestés par la communauté internationale aux peuples de tous les territoires coloniaux, et aux peuples d'Afrique du Sud, qui combattaient pour obtenir leur liberté et leur indépendance et faire respecter leurs droits fondamentaux, contribuaient à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 2911 (XXVII) de l'Assemblée générale.

À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous saluons ces réalisations essentielles de l'organisation mondiale dans le domaine de la décolonisation; l'image que nous nous faisons du monde à venir est celle d'un monde avançant vers l'objectif noble et cher de l'élimination du colonialisme d'ici à l'an 2000."

17. Le Sous-Comité a exprimé l'avis que la commémoration de la Semaine de solidarité devrait se poursuivre tant que subsisteraient des peuples qui n'avaient pas encore exercé leur droit à l'autodétermination.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

18. Ayant achevé l'examen de la question, le Sous-Comité soumet au Comité spécial, pour examen et adoption, les conclusions et recommandations ci-après :

1) Le Comité spécial réaffirme qu'il est important de diffuser aussi largement que possible des informations exactes se rapportant à la décolonisation pour hâter la réalisation des buts et la mise en oeuvre des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960) et mobiliser l'opinion publique mondiale afin qu'elle soutienne les peuples des territoires coloniaux dans la campagne qu'ils mènent pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance.

2) Le Comité spécial réaffirme l'importance qu'il attache aux travaux du Département des affaires politiques. Il engage instamment le Département à continuer à s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne tous les territoires dont s'occupe le Comité.

3) Tout en notant que le Département de l'information participe activement aux travaux du Comité spécial et s'attache à produire et à diffuser des informations se rapportant à la décolonisation, à suivre les réactions des centres d'information des Nations Unies et à faire rapport à ce sujet, le Comité spécial prie le Département de :

a) Continuer d'intensifier, par tous les moyens dont il dispose, ses activités d'information se rapportant à la décolonisation, se fondant pour cela sur la Charte des Nations Unies; sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; sur le Plan d'action pour l'application intégrale de cette déclaration, contenu dans l'annexe à la résolution 35/118 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1980; sur la résolution 46/181 du 19 décembre 1991, intitulée "Décennie internationale de l'élimination du colonialisme", et les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général, daté du 13 décembre 1991¹ qui serviront ensuite de plan d'action; sur l'ordre du jour du Comité spécial; et sur toutes les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU qui s'occupent des questions se rapportant à la décolonisation;

b) Souligner dans toutes ses activités que, malgré les progrès considérables accomplis dans le processus de décolonisation, le colonialisme n'a pas encore été complètement éliminé et qu'il faudrait accorder aux activités de l'ONU dans ce domaine un rang de priorité élevé jusqu'à ce que tous les objectifs de la Déclaration aient été atteints;

c) Continuer à diffuser, en particulier par l'intermédiaire des organisations parlementaires, des organisations non gouvernementales, des médias et des universités, le texte des résolutions et décisions de l'ONU sur la décolonisation, notamment celles du Comité spécial, ainsi que les autres documents de fond se rapportant à la décolonisation, et les diffuser notamment par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, dans les langues vernaculaires, le cas échéant, en particulier dans les régions où

existent encore des territoires non autonomes, et dans les pays qui sont des puissances administrantes;

d) Adopter des mesures en vue de rendre intégralement compte dans les communiqués de presse en anglais et en français de toutes les activités des organes de l'ONU qui s'occupent des questions se rapportant à la décolonisation;

e) Tirer parti de la documentation issue de la participation des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies au processus de décolonisation, et diffuser cette documentation par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

4) Le Comité spécial prie le Département de l'information de lui rendre compte des activités des centres d'information des Nations Unies concernant la diffusion de l'information dans le domaine de la décolonisation.

5) Le Comité spécial prie le Département de l'information, agissant en coopération avec le Département des affaires politiques, d'augmenter le nombre des conférences qu'il donne sur le thème de la décolonisation dans les universités et de rendre compte au Sous-Comité des résultats obtenus.

6) Le Comité spécial prie le Département de l'information et le Département des affaires politiques de continuer à tenir compte du rôle important que jouent les organisations non gouvernementales dans le processus de décolonisation et dans la diffusion d'informations sur la situation dans tous les territoires coloniaux restants dont s'occupe le Comité.

Note

¹ Voir A/46/634/Rev.1.
